

Image not found or type unknown



Préavis cessation de bail

Par **gigi57880**, le **12/04/2015 à 17:53**

bonjourrrrrn cas de séparation, est ce que nous pouvons réduire la durée de préavis d'un bail de logement, qui normalement est de trois mois....rrrrn merci pour la réponse

Par **cocotte1003**, le **12/04/2015 à 17:59**

Bonjour, non, cordialement

Par **Lag0**, le **12/04/2015 à 17:59**

Bonjour,rrn Non, les motifs de préavis réduit sont exclusivement ceux prévus par la loi 89-462. La séparation n'en fait pas partie.